



Conseil Municipal

Séance du 29 septembre 2021

Compte-rendu

L'an deux mille vingt et un et le mercredi vingt-neuf septembre à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune de Sainte Marie s'est réuni exceptionnellement au « réfectoire l'Etoile », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de monsieur Bruno Nestor AZEROT, maire.

Après l'appel des membres à 17h00, la séance débute et les **30 membres** présents ont eu à statuer sur les points suivants :

01- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Violaine DIAZ est désignée par le conseil en qualité de secrétaire de séance, à l'**unanimité des membres présents et représentés, soit par 30 voix pour.**

02- APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 10 AVRIL ET DU 02 JUIN 2021

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2021 est soumis à l'approbation et est adopté par **28 voix pour et 2 abstentions.**

Le procès-verbal de la séance du 02 juin 2021 est soumis à l'approbation et est adopté par **28 voix pour et 2 abstentions.**

03- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Dominique RANTIN

Aucune observation n'étant formulée, le conseil prend acte des décisions prises par monsieur le Maire depuis la précédente séance, à savoir :

- 22 actes portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain :

- 1) l'arrêté n°397-2021/RA en date du 25 mai 2021, portant sur le terrain situé 9, lotissement La Rose des Vents –Derrière Morne - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°485 de la section K et appartenant à monsieur FAVRE Franck et VULLIERMOZ, son épouse.

- 2) **L'arrêté n°409-2021/RA en date du 10 juin 2021**, portant sur le terrain situé rue Domaine de Sainte Marie, Anse Azérot- 97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n° 452 de la section I et appartenant à monsieur CAMY Bernard Henry Jean et Monique.
- 3) **L'arrêté n°410-2021/RA en date du 10 juin 2021**, portant sur le terrain situé 22, allée du Sans Souci - 97230 Sainte Marie cadastré sous le n°108 de la section AC et appartenant à mesdames JOSEPH-MATHIEU Sophie, Christiane, Monique et de messieurs JOSEPH-MATHIEU Raymond, Christian, Hector et Michel.
- 4) **L'arrêté n°411-2021/RA en date du 11 juin 2021**, portant sur le terrain situé rue Rivière Canarie –Morne Des Esses - 97230 Sainte Marie cadastré sous le n°761 de la section N et appartenant à mesdames BALMY Annette, Joëlle, Jeannie, Marlène, Arlette et messieurs BALMY Jocelyn, Antoine, Christian et Alain.
- 5) **L'arrêté n°412-2021/RA en date du 11 juin 2021**, portant sur le terrain situé rue Rivière Canarie –Morne Des Esses - 97230 Sainte Marie cadastré sous le n°763 de la section N et appartenant à mesdames BALMY Annette, Joëlle, Jeannie, Marlène, Arlette et messieurs BALMY Jocelyn, Antoine, Christian et Alain.
- 6) **L'arrêté n°422-2021/RA en date du 25 juin 2021**, portant sur le terrain situé rue Source Marie DEAU– Belle Etoile - 97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n° 469 de la section H et appartenant à madame BIRBA Rose Gabrielle.
- 7) **L'arrêté n°423-2021/RA en date du 25 juin 2021**, portant sur les terrains situés à Bassin Noir – Fourniols 97230 Sainte Marie cadastrés sous le n° 413 et 761 de la section W et appartenant à madame BIRBA Rose Gabrielle.
- 8) **L'arrêté n°439-2021/RA en date du 16 juillet 2021**, portant sur le terrain situé quartier Robin Est –97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n° 485 de la section AB et appartenant à monsieur CAPRICORNE Jules.
- 9) **L'arrêté n°468-2021/RA en date du 27 juillet 2021**, portant sur le terrain situé lieu-dit Fonds Saint Jacques Ouest –97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n° 1008 de la section D et appartenant à madame RIFFAUD Marie.
- 10) **L'arrêté n°469-2021/RA en date du 27 juillet 2021**, portant sur le terrain situé lieu-dit Morne Patate – 97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n° 1356 (issue de 634) de la section Y et appartenant à madame JOUBERT Jacqueline et de monsieur JOUBERT José.
- 11) **L'arrêté n°470-2021/RA en date du 27 juillet 2021**, portant sur le terrain situé quartier Fourniols –97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n° 880 de la section W et appartenant à mesdames JEAN-BAPTISTE Nicole et Jashley, madame BIRONIEN et monsieur JEAN-BAPTISTE Jérémy.
- 12) **L'arrêté n°471-2021/RA en date du 27 juillet 2021**, portant sur le lot n° 344 de l'ensemble immobilier « Le Domaine de Sainte Marie » situé au lieu-dit Habitation Anse Azérot –97230 SAINTE MARIE cadastré sous les n° 006, 150, 272 et 453 de la section I et appartenant à monsieur RESSAT Xavier.
- 13) **L'arrêté n°477-2021/RA en date du 09 août 2021**, portant sur le terrain situé lieu-dit Bon Air –Chemin rural de Fond Moulin–97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n° 580 de la section N et appartenant à monsieur MELCHI Grégoire.
- 14) **L'arrêté n°478-2021/RA en date du 11 août 2021**, portant sur le terrain situé quartier Pain de Sucre –97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n° 1274 de la section Y et appartenant à madame RANSAY Solange.
- 15) **L'arrêté n°479-2021/RA en date du 11 août 2021**, portant sur le terrain situé rue Pourquoi Pas -quartier Derrière Morne –97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n° 485 de la section AB et appartenant à madame VENUS née PERASTE Danielle.
- 16) **L'arrêté n°485-2021/RA en date du 06 septembre 2021**, portant sur les terrains situés 31 rue Schœlcher – 97230 SAINTE MARIE cadastrés sous le n° 89 et 90 de la section A et appartenant à mesdames RICHER Dominique, Nicole Luce Emmanuelle, Claire Simone Emmanuelle, de mesdames KLETT Mathilde Christiane Marie, Anaïs Simone Amélie, messieurs KLETT Adrien Pierre Guillaume et Jean KLETT.
- 17) **L'arrêté n°501-2021/RA en date du 10 septembre 2021**, portant sur le terrain situé 22 rue Schœlcher – 97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n° 215 de la section A et appartenant à madame PATOL Marie Laure et de monsieur OZIER-LAFONTAINE Jean Luc.
- 18) **L'arrêté n°502-2021/RA en date du 10 septembre 2021**, portant sur le terrain situé à Fonds Saint-Jacques – 97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n° 485 de la section AB et appartenant à monsieur LERANDY Gérald et madame ELIZABETH Blandine.
- 19) **L'arrêté n°503-2021/RA en date du 10 septembre 2021**, portant sur le terrain situé à Fonds Saint-Jacques – 97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n°1051 de la section D et appartenant à madame PERASTE Marie Andrée.

- 20) L'arrêté n°504-2021/RA en date du 16 septembre 2021, portant sur les terrains situés à Impasse Canne à Sucre- Bon Air –97230 SAINTE MARIE cadastrés sous le n°742, 739, 749 de la section N et appartenant à madame BOURGADE Marie Aline.
- 21) L'arrêté n°514-2021/RA en date du 10 septembre 2021, portant sur le terrain situé Cours de l'Alliance-Bourg –97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n°157 de la section AD et appartenant à Guy EMMANUEL.
- 22) L'arrêté n°515-2021/RA en date du 20 septembre 2021, portant sur le terrain situé à Rue Source Marie Déau –Belle Etoile –97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n°469 de la section H et appartenant à monsieur Claude CLIO.

04 – DEMANDES DE GARANTIE SOLLICITEES PAR LA SMHLM POUR LE FINANCEMENT DES OPERATIONS

4.1- Opération "Bon Air, Rue de l'Institutrice

Rapporteur : Monsieur Jean –Baptiste ROTSEN

Vu le contrat de prêt N° 121665 signé entre la SMHLM et la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil **approuve par 29 voix pour et 1 abstention**, la demande de garantie d'emprunt, à hauteur de 50 %, pour le remboursement du prêt de **quatre millions quatre-vingt-neuf mille quatre-cent-quarante-six euros (4 089 446 euros)** souscrit par la SMHLM, en vue de la construction des 60 logements à Bon Air, rue de l'Institutrice.

4.2- Opération "Ti Citron" – Morne des Esses

Vu le contrat de prêt N° 123180 signé entre la SMHLM et la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil **approuve par 29 voix pour et 1 abstention**, la demande de garantie à hauteur de 50 %, pour le remboursement du prêt de **deux millions six-cent-quatre-vingt-dix-huit mille cent-vingt-neuf euros (2 698 129 €)**, souscrit par la SMHLM, en vue de la construction des 55 logements au lieu-dit Ti-Citron - Morne des Esses.

4.3- Opération "Eugène Agricole 1" - Bourg

Vu le contrat de prêt N° 123181 signé entre la SMHLM et la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil **approuve par 29 voix pour et 1 abstention**, la demande de garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt de **cent soixante-cinq mille quatre cents dix euros (165 410 €)** souscrit par la SMHLM, en vue de la construction des 9 logements à la rue Eugène Agricole, dans le bourg.

05 - APPROBATION MODIFICATION PLANS DE FINANCEMENT

5.1- Travaux de réfection et mise aux normes des hydrants

Rapporteur : Monsieur Guy DRANE

Par délibération n° 2021-10.04/26 du 10 avril 2021, les membres du conseil avaient approuvé la réalisation et le plan de financement des travaux de réfection et de mise aux normes des hydrants.

Suite à l'attribution de la subvention Etat au titre de la DETR 2021, le Conseil décide à **l'unanimité des membres présents et représentés, soit 30 voix pour** :

- **d'approuver** le nouveau plan de financement de l'opération des "Travaux de réfection et de mise aux normes des hydrants" s'élevant à **52.372,00 €** présenté ci-dessous :

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC)	34 041,80 €	65,00 %
ETAT (DETR)	15 711,60 €	30,00 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	2 618,60 €	05,00 %
TOTAL	52 372,00 €	100,00 %

- **de donner tout pouvoir** à monsieur le maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

5.2- Divers travaux de réfection de la voirie communale - 2^{ème} tranche

Rapporteur : Monsieur Franck MOGADE

Par délibération n° 2020-25.11/160 du 25 novembre 2020, les membres du Conseil avaient approuvé la modification du plan de financement de la 2^{ème} tranche des divers travaux de réfection de la voirie communale.

Suite à l'attribution des subventions Etat et surtout CAP NORD à un montant moindre qu'attendu, le Conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 30 voix pour :

- **d'approuver** le nouveau plan de financement des "Travaux de réfection de la voirie communale - 2^{ème} tranche" s'élevant à **355 230,00 €** présenté ci-dessous :

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC)	106 569,00 €	30,00 %
ETAT (DSIL)	142 000,00 €	39,97 %
CAP NORD MARTINIQUE	71 046,00 €	20,00 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	35 615,00 €	10,03 %
TOTAL	355 230,00 €	100,00 %

- **de donner tout pouvoir** à monsieur le maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

5.3- Travaux d'extension de la crèche Cannelle

Rapporteur : Madame Sarah ANGAMA

Par délibération n° 2020-23.09/152 du 23 septembre 2020, les membres du Conseil avaient approuvé la modification du plan de financement des travaux d'extension de la crèche Cannelle.

Suite aux travaux du Maître d'œuvre et à la réactualisation des postes de dépenses, le Conseil décide à l'unanimité des membres présents et soit 30 voix pour :

- **d'approuver** le nouveau plan de financement des "Travaux d'extension de la crèche Cannelle" s'élevant à **290 000,00 €** présenté ci-dessous :

FEDER (ITI URBAIN)	246 500,00 €	85,00 %
CAF	37 129,50 €	12,80 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	6 370,50 €	02,20 %
TOTAL	290 000,00 €	100,00 %

- **de donner tout pouvoir** à monsieur le maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

06 - REGULARISATION DE CESSIONS DE PARCELLES AU LOTISSEMENT SMA DE FONDS SAINT JACQUES

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues MOMPILÉ

En vue de régularisation, les membres du Conseil, **approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés** la cession des parcelles au Lotissement SMA de Fonds Saint-Jacques pour un montant de **10.000,00 € (dix mille euros)** aux cinq familles désignées ci-dessous :

Lots	Parcelles	Occupants
1	D - 717	Héritiers SORRENTE Esther
3	D - 719	Héritiers COPEL Marthe
7	D - 723	Héritiers GARNIER Frantz
9	D - 725	Héritiers VATENAR Angèle Suzette
10	D - 726	Héritiers AGAMON Myrtille Paterne

07 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES TRANSPORTS SCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Rapporteur : Madame Violaine DIAZ

Les membres du Conseil **approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés** le règlement intérieur précisant les conditions de transport scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

08 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE FONCTIONNEMENT RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE TRAVAUX NON REMUNERES (TNR) AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINTE MARIE DANS LE CADRE DES PROCEDURES ALTERNATIVES RAPIDES (CPAD et ACCELEREES)

Rapporteur : Madame Chantal BAZAS-SILBANDE

Les membres du Conseil décident :

- **d'approuver à l'unanimité des membres présents et représentés** la convention relative à la mise en place de travaux non rémunérés (TNR),
- **donnent** tout pouvoir à monsieur le Maire pour la signature de ladite convention et donner toute suite utile à sa décision.

09 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MOGADE

➤ Les logements sociaux :

- **Amédée Knight** (Rue de la Libération – 16 logements - SIMAR)
- livraison prévue fin octobre 2021.
- **Cadran** (12 logements - SMHLM)
- fermetures - toiture - second œuvre – peinture : Restent à réaliser
- **Desproges** - 3 ilots (55 logements - OZANAM)
- quelques finitions restent à réaliser
- réception prévue : 1^{er} trimestre 2022
- **Eudorçait** (24 logements – SMHLM)
- bâtiments terminés
- finitions – peinture : terminés
- **Bassin Noir - Fourniols** (54 logements)
- bâtiments en cours de finition
- **Reculée Ouest** - 48 logements
- inauguration effectuée.
- **Reculé Est** - HLM de 70 logements (R+4)
- En phase - réception des entreprises
- Inauguration prévue en fin d'année 2021.

➤ Autres programmes de logements sur le territoire :

- Opération Bon-air – rue de l'Institutrice (60 logements – SMHLM)
- Opération Ti-Citron – Morne-des-Esses (55 logements – SMHLM)
- Opération Eugène Agricole (à réaliser sur 2 parcelles – SMHLM)
- Opération Cité Union – (60 logements – SIMAR)

➤ Carrefour Pain-De-Sucre

- Lancement marché effectué et analyse en cours.

➤ Eclairage public

- **Monsieur CASERUS** rappelle que dans le cadre du Programme d'Eclairage Public Performant (PEPP) la ville en partenariat avec le SMEM procède depuis le mois de juillet au remplacement des luminaires de l'éclairage public. Sont recensés 3600 points lumineux sur le territoire communal. Par ailleurs, il informe des projets à venir précisément le projet de fourniture de bornes de véhicules électriques aux communes qui est au stade d'étude.

➤ Place Clarissa

Madame BERNARD informe des travaux à entreprendre en vue d'optimiser l'exploitation des restaurateurs et de poursuivre l'animation sur cette place.

Ces travaux consistent en la réfection de la toiture des abris, le rehaussement du sol du grand carbet, l'ajout de marches et barrières sécurisantes, de rampes PMR.

Concernant la Place Eugène MONA, elle évoque les travaux d'amélioration qui permettent aussi l'optimisation de l'activité des deux restaurateurs exerçant sur cette place, à savoir :

- l'installation d'auvents, de toilettes publiques
- la sécurisation du lieu (pose de clôture)
- l'installation d'un podium dans le cadre de l'animation

➤ Village artisanal

Madame BERNARD avoue qu'il est logique qu'avec un joyau comme ce tombolo, que la ville puisse implanter à ses abords ce type d'infrastructure.

Cette infrastructure de 350 m² pourra accueillir une quarantaine d'artisans nomade de manière ponctuelle ou saisonnière. Sont prévus :

- 4 boxes sur une superficie de 8 m² pour les artisans fixes
- une salle d'exposition de 45 m²
- un espace qui pourra se prêter à d'autres activités de sports et de loisirs

➤ Halte Junior

Madame DIAZ indique qu'il est prévu des travaux de réaménagement du bâtiment Halte Junior. Cette structure abritera la Direction de l'Education de la ville de Sainte Marie. Certains services de cette direction y existent déjà :

- la Bibliothèque – ludothèque
- la régie de la Caisse des écoles – gestion des inscriptions en restauration et Centre de loisirs
- la médecine scolaire et préventive
- la Petite Enfance (relation avec Association Bel Zwèl qui est gestionnaire de la Crèche CANNELLE, du Relais d'assistantes maternelles du Nord de la Martinique et du lieu d'accueil parents-enfants (Bèt A Fé)
- Une salle de réunions (rencontre parents-enfants, commission de menus)

Cette transformation consistera à réaliser des travaux de réaménagement du bâtiment, de sécurisation des lieux, à la réfection de la voie qui mène au bâtiment, à modernisation des services offerts, à l'amélioration des conditions de travail des agents.

➤ Rentrée scolaire

Madame DIAZ dresse un bilan de la rentrée qui s'est relativement bien passée. Elle fait part de l'inquiétude du personnel enseignant et municipal face à la propagation du virus. Pour y pallier une cellule psychologique a été mise en place et une écoute par le CNFPT. La ville les accompagne en les incitant à respecter les mesures barrières et en fournissant les produits et matériels adéquats.

Elle rappelle l'opération « un fruit à l'école » qui avait l'objet d'un appel à projets auquel la ville avait répondu par le biais de son prestataire de restauration scolaire. Cette opération débutera au mois d'octobre 2021.

➤ Rentrée à Bèl Zwèl

Madame ANGAMA informe que la rentrée s'est déroulée le 30 août 2021 mais un cas de Covid au sein du personnel a engendré la fermeture de la structure pendant une semaine suite aux recommandations de la CAF. A ce jour sont inscrits au service accueil familial : 19 enfants sur 20 et au service multi-accueil : 19 enfants sur 20.

Elle informe aussi de l'ouverture le 04 octobre 2021 d'un Lieu d'Accueil Enfant Itinérant « LUCIOLE » à l'école Cachibou pour permettre aux familles résidant au Morne-Des-Esses et dans les quartiers environnants d'adhérer au dispositif de soutien de parentalité existant déjà à Halte Junior.

Puis elle cite les divers projets réalisés et à réaliser, à savoir :

- Mise en place d'un atelier jardinage : accueil des enfants des écoles maternelles de la ville
- Mise en place de temps d'échanges avec les parents autour du thème "Je suis parent, Je suis compétent" (début Octobre 2021)
- Passerelle avec les services de l'Education : mise à disposition d'une Educatrice de Jeunes Enfants de Bel Zwèl pour intervention dans les écoles maternelles de la ville (janvier 2022).

➤ Site Internet

Madame BAZAS signale qu'il existe à la ville plusieurs modes de communication, à savoir :

- le site internet www.villedesaintemarie.com
- les panneaux d'affichage
- la page Facebook

Le site internet installé par la société TINTAMARRE est opérationnel depuis mai 2021. On y trouve en ouverture, le mot du maire puis les actualités de tous les jours, la rubrique des annonces pour les importantes informations, l'agenda pour les différents événements de la ville. Le lancement de la newsletter est en cours d'élaboration ainsi que le paiement en ligne.

Concernant les panneaux d'affichage électronique, ceux-ci ont été installés à la mi-juin 2021 par la Société CARAIB MATIC, à la Place des Enfants du monde et dans le hall de la mairie. Il est prévu un troisième qui sera installé à proximité du Centre Administratif du Morne-Des-Esses.

La page Facebook ville de Sainte Marie est régulièrement visitée et commentée par la population.

➤ Stade Louis Xercès

Monsieur BONIFACE précise ce qui suit :

- Les appels d'offres pour la réalisation du projet ont été lancés et les offres ont été retenues.
- La commission d'Appel d'offres aura à se réunir pour le choix des entreprises
- Ils sont donc en attente des titulaires des marchés en vue de lancer les travaux après le délai d'un mois
- L'achèvement des travaux prévu au 1^{er} trimestre de l'année 2023.

Puis il dit se réjouir de l'effort considérable déployé par la ville avec ténacité pour trouver les solutions techniques et financières en vue de la réalisation de ce projet.

Monsieur le maire remercie les élus et les administratifs pour la qualité et la bonne tenue de la séance.

FIN DE SEANCE : 19h 28 mn

Fait à SAINTE MARIE, le 03 octobre 2021

Le Maire,



Bruno Nestor AZEROT